

ÉTUDES / Europe	STAGE OBLIGATOIRE / Europe avec des ECTS dans le cadre de votre formation à la FdS	ÉTUDES Hors Europe (programme d'échange, convention...)	STAGE OBLIGATOIRE Hors Europe avec des ECTS dans le cadre de votre formation à la FdS
<p><b>Erasmus+ Etudes</b> <i>(pour étudiants boursiers ou non boursiers du CROUS)</i></p> <p><u>Durée de la mobilité</u> : 2 à 12 mois</p> <p><u>Mobilités</u> : en L2, L3, M1, et M2</p> <p><u>Montants</u> : voir tableau allocations Erasmus+ Études 21/22</p> <p>Bourse <b>cumulable</b> avec la <b>bourse AMI</b> destinée aux étudiants boursiers du CROUS.</p> <p>Bourse <b>non-cumulable</b> avec la <b>bourse d'études et de stage région</b> (faire un choix : Erasmus+ <b>ou</b> bourse régionale).</p> <p>La bourse Erasmus+ Études reste en principe plus avantageuse.</p> <p><u>Versement des bourses</u> : 80% au début de la mobilité, 20 % en fin de mobilité, sous réserve de la complétude du dossier.</p>	<p><b>Erasmus+ Stage</b> <i>(pour étudiants boursiers ou non boursiers du CROUS)</i></p> <p><u>Durée de la mobilité</u> : 2 à 6 mois <u>Mobilités</u> : L2, L3, M1, et M2</p> <p><u>Montant</u> : voir tableau allocations Erasmus+ Stage 21/22 Bourse <b>cumulable</b> avec la <b>bourse AMI</b> destinée aux étudiants boursiers du CROUS.</p> <p>Bourse <b>non cumulable avec la bourse d'études et de stage région</b> (faire un choix : Erasmus+ <b>ou</b> bourse régionale. <u>Critères de sélection</u> : seuil de gratification fixé sous 1200 euros/mois (cf. convention de stage).</p> <p><u>Versement des bourses</u> : 80% au début de la mobilité, 20 % en fin de mobilité, sous réserve de la complétude du dossier.</p> <p><b>Pour la Suisse, les étudiants ne sont pas éligibles à la bourse Erasmus+ Stage, possibilité de candidater au FRIM (cf. FRIM pour non boursiers du CROUS).</b></p>		<p><b>Aide à la mobilité internationale (AMI)</b> <i>(pour étudiants boursiers du CROUS uniquement)</i></p> <p>Forfait de 800 à 2800 euros en fonction de la zone géographique, du type de la mobilité (études ou stage) et de la durée. <b>Durée de la mobilité</b> : de 2 à 9 mois (6 mois maximum pour les stages).</p> <p><u>Mobilités</u> : L2, L3, M1, M2 et étudiants en césure uniquement si boursiers du CROUS.</p> <p><u>Versement des bourses</u> : 80% au début de la mobilité, 20 % en fin de mobilité, sous réserve de la complétude du dossier.</p> <p><b>Bourse cumulative</b> avec la bourse d'études Erasmus+ et de stage région et ou dispositif Région, si concerné.</p>
	<p><b>Aide à la mobilité internationale (AMI)</b> <i>(pour étudiants boursiers du CROUS uniquement)</i></p> <p>Forfait de 800 euros à 2800 euros en fonction de la zone géographique, en vue du type de la mobilité études ou stage et/ou de la durée de la mobilité. <u>Durée de mobilité finançable</u> : minimum 2 mois, maximum 9 mois. La durée de stage ne peut dépasser 6 mois dans l'année universitaire. Financement possible plusieurs fois dans le cursus.</p> <p><u>Mobilités</u> pour les L2, L3, M1, M2 + étudiants en césure uniquement si boursiers du CROUS.</p> <p><u>Versement des bourses</u> : 80% au début de la mobilité, 20 % en fin de mobilité, sous réserve de la complétude du dossier.</p> <p><b>Bourse cumulative</b> avec la <b>bourse Erasmus+ et/ou la bourse d'études</b> et de stage région, si étudiant concerné.</p>		<p><b>Forfait Régional Individualisé à la Mobilité - FRIM</b> <i>(pour étudiants non boursiers du CROUS)</i></p> <p><u>Critère d'éligibilité</u> : avoir un quotient familial inférieur ou égal à 25 000 euros,</p> <p><u>Durée de la mobilité finançable</u> : de 2 à 6 mois pour les mobilités stage et de 3 à 9 mois pour les mobilités études. Aide possible plusieurs fois dans le cursus.</p> <p>Aide destinée pour les mobilités études et stages hors Europe : L3, M1, et M2.</p> <p>Aide forfaitaire de 300 euros par mois de mobilité finançable.</p> <p><u>Versement</u> : 60% du montant en début de mobilité, 40% en fin de mobilité, sous réserve de la complétude du dossier.</p> <p><b>Bourse d'études et de stage de la Région Occitanie</b> <i>(pour étudiants boursiers du CROUS uniquement)</i></p> <p>Se référer à bourse d'études et de stage région en Europe.</p>
<p><b>Bourse d'études et de stage de la Région Occitanie</b> <i>(pour étudiants boursiers du CROUS uniquement)</i></p> <p>Bourse <b>non cumulable</b> avec la bourse Erasmus+ Études et Erasmus+ Stage. Faire un choix, Erasmus+ <b>ou</b> Bourse Régionale. Si vous renoncez à la bourse Erasmus+, il faut faire une inscription en ligne avant votre départ à l'étranger sous peine d'inéligibilité sur le site de la région : <a href="https://del.laregion.fr">https://del.laregion.fr</a></p> <p>Pour plus d'informations sur la bourse régionale (conditions, montants...), se renseigner auprès de la Région Occitanie. La bourse régionale destinée aux boursiers du CROUS n'est pas gérée par le Pôle RI de la FdS.</p>			

# Informations importantes concernant les aides à la mobilité internationale

L'attribution d'une aide à la mobilité n'est pas un dû, même si vous remplissez toutes les conditions.

Ces aides, ne vous permettront pas de financer l'intégralité de votre mobilité à l'étranger. Il est fortement recommandé de prévoir un budget avant votre départ à l'étranger. Vous n'avez aucune garantie de percevoir une aide même si vous êtes éligible, seule la commission d'attribution est décisionnaire.

**Attention : les étudiants étrangers répondant aux conditions générales d'attribution des aides sont éligibles, à condition de ne pas effectuer leur mobilité stage dans leur pays d'origine (Forfait Régional Individualisé - Hors Europe).**

Ces bourses nécessitant une importante gestion administrative (comme le contrôle des attestations de présence et de fin de séjour, autres documents...), **les délais de versement sont souvent longs et ne peuvent être garantis pendant le séjour.**

Le Pôle des Relations Internationales de la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier doit être informé de toutes les demandes de candidature, votre contact : [fds.partir.international@umontpellier.fr](mailto:fds.partir.international@umontpellier.fr)

***Le service vous informera par email de la procédure de candidature (candidature via moveon à faire en ligne, pièces à joindre...)***

**UNE CANDIDATURE NE VAUT PAS AUTOMATIQUEMENT UNE ACCEPTATION !**



## **A savoir :**

Ces aides sont accordées sous réserve d'éligibilité. Votre demande de candidature via moveon sera soumise à une commission d'attribution. La décision de la commission sera envoyée individuellement à l'adresse mail de l'étudiant. **Quatre commissions d'attributions ont lieu dans l'année (à titre indicatif) : juillet, janvier, mars, juin. Les étudiants doivent candidater via moveon un mois avant la date de la commission d'attribution.**